

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Président,  
-----

Direction de la Communication  
-----

Hôtel du Département  
2 rue Paul-Louis Courier  
CS 11200  
24019 Périgueux Cedex

<b>COMMUNIQUÉ À L'ATTENTION DES RÉDACTIONS</b>	
Date : 15/12/2021	Objet : Commission permanente du lundi 13 décembre 2021 »

## Commission permanente : un effort conséquent pour renforcer l'attractivité du territoire

La Commission permanente du Conseil départemental de la Dordogne s'est réunie le lundi 13 décembre. **80 dossiers** étaient inscrits à l'ordre du jour, parmi lesquels des dossiers en faveur du développement économique, des routes, du sport et de l'attractivité du territoire.

### Une enveloppe de 120.000 € en faveur du secteur agroalimentaire

La commission permanente a voté une enveloppe globale de 122.233,78 € de subventions qui sera répartie entre six entreprises du secteur de l'agroalimentaire, pour les accompagner dans la réalisation d'investissements matériels. Sur ces six attributions de subventions, deux méritent un focus plus particulier :

- **La SAS ROSEDOR à Vélines.** Cette entreprise familiale créée en 1990, dirigée par la troisième génération, est spécialisée dans la production et la vente de fleurs françaises et de légumes de saison. Elle compte 70 salariés en CDI et 19 équivalent temps plein en CDD. Elle dégage un chiffre d'affaires de 1,117M€. L'entreprise dispose de douze serres pour la production et de plusieurs sites de vente. Elle commercialise les fleurs auprès d'une clientèle professionnelle principalement composée de fleuristes indépendants sur l'Ouest de la France. Aujourd'hui, la SAS ROSEDOR souhaite promouvoir la fleur française produite sans pesticide auprès des fleuristes et relancer fortement la production de roses et de fleurs coupées. L'objectif étant de remplacer une partie des fleurs importées par ces productions. De plus, pour répondre à la demande d'une certaine clientèle, la société souhaite accroître la culture des légumes de saison. Pour mener à bien ce projet, l'entreprise doit investir dans l'installation du chauffage dans l'ensemble des serres et remplacer les chaudières bois actuelles devenues vétustes. Ce programme d'investissement matériel permettra à la SAS ROSEDOR de

développer son activité et d'accroître sa production sur l'ensemble du site. Le Département a été sollicité, à hauteur de **45.570€**, pour la réalisation d'un investissement matériel, dans le cadre des aides aux entreprises agroalimentaires, pour un coût global du projet de 182.280€.

- **La SAS HUSO à Neuvic-sur-L'Isle.** Créée en 2011, l'entreprise est spécialisée dans l'élevage d'esturgeons dédiés à la production de caviar. Son effectif est de 50 salariés et son chiffre d'affaires de 4,9M€.

En 2020, elle s'est positionnée à la troisième place au niveau national, avec une production de cinq tonnes de caviar. Le Domaine s'étend sur 19 hectares à la confluence de l'Isle et du Vern et comprend toutes les phases de production.

L'entreprise dispose d'un laboratoire pour la transformation du caviar sur le même site. Les produits sont commercialisés sous la marque « Caviar de Neuvic » mais aussi sous d'autres marques, au niveau international auprès de restaurateurs, dans des boutiques spécialisées et par la vente à distance.

Aujourd'hui, la SAS HUSO souhaite développer une nouvelle gamme de produits bio transformés tels que les filets d'esturgeons frais, surgelés ou fumés emballés sous vide. Pour mener à bien ce projet, l'entreprise doit investir dans l'agrandissement et l'aménagement du laboratoire de transformation, actuellement dédié à la production de caviar et non à la transformation des poissons. Elle doit également faire l'acquisition de matériel supplémentaire.

Ce programme d'investissement permettra de répondre à plusieurs objectifs :

- valoriser les sous-produits de l'esturgeon,
- améliorer les conditions d'abattage des poissons,
- améliorer les conditions d'affinage et de conservation des poissons avant l'abattage,
- élargir la gamme de produits avec une forte valeur ajoutée,
- accéder à de nouveaux circuits de commercialisation,
- améliorer les conditions de travail et d'ergonomie des salariés,
- créer des emplois supplémentaires.

Le Département a été sollicité, à hauteur de **49.981,13 €**, pour la réalisation d'un investissement matériel, dans le cadre des aides aux entreprises agroalimentaires. Le coût global du projet est de 166.603,76€.

## Agriculture

Dans le cadre de sa politique de soutien aux investissements dans les exploitations agricoles en Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) FEADER 2021, la commission permanente a voté une enveloppe de 190.119,21 € qui sera répartie entre 19 dossiers.

Par ailleurs, toujours dans le cadre de son soutien aux investissements dans les exploitations agricoles, le Département de la Dordogne va conventionner avec la SARL Clottes Biogaz située à Beaumontois-en-Périgord afin de l'accompagner dans son projet de valorisation du biogaz.

La SARL Clottes Biogaz souhaite en effet installer une station de production, compression, stockage et distribution de Bio GNV sur le site du méthaniseur de Nojals.

La production de Bio GNV viendra alimenter une flotte de 15 véhicules. Celle-ci sera composée de 6 voitures privées utilisées par les membres des familles des exploitants associés au projet de la ferme de Clottes, de 5 véhicules utilitaires utilisés dans le cadre professionnel, de 3 engins

agricoles (tracteurs) et une réflexion est en cours quant à l'engagement dans la démarche d'un camion de ramassage de lait et d'un bus de ramassage scolaire.

Le coût de l'investissement s'élève à 67.349,84 € HT, soutenu par le Département via une aide de **26.939 €**.

## **Sport**

Le Département de la Dordogne souhaite étudier la possibilité de construire un boulodrome sur la Commune de Cornille. Cet équipement serait implanté à proximité du centre bourg et comprendrait une aire de jeux comptant 32 cadres, des vestiaires-sanitaires, une salle polyvalente, des locaux techniques et des places de stationnement. L'ensemble serait couvert et fermé et représenterait une surface d'environ 3.000 m<sup>2</sup>. Ce nouvel équipement aurait vocation à organiser des manifestations à portée départementale, régionale ou nationale.

C'est la raison pour laquelle le Département a chargé l'Agence technique départementale (ATD 24) d'élaborer la faisabilité puis le programme de l'opération et de l'assister pour la désignation du Maître d'œuvre.

Enfin, dans la perspective des Jeux olympiques de Paris 2024, le Département de la Dordogne va signer une convention de partenariat avec le Comité départemental de tourisme Dordogne-Périgord afin de promouvoir la destination Dordogne-Périgord en France et sur le plan international par le prisme de « PARIS 2024 » et du haut niveau sportif en Dordogne.

## **Excellence environnementale**

Le Sequoia giganteum du Domaine départemental de Campagne vient d'être labellisé « Arbre remarquable ». Ce Sequoia giganteum est un jeune arbre de 190 ans qui culmine à 44 mètres de hauteur pour un diamètre de tronc de 3,24 m et une circonférence de 10,20 m. Il fait partie des 16 arbres présents dans le Parc du Domaine de CAMPAGNE qui ont entre 120 et 190 ans d'âge. Il est le 7ème sujet labellisé « Arbre remarquable » de Dordogne après l'If de Bertric-Burée (2002), le cèdre du Château de Cardoux à Bourniquel (2001), le chêne de la Bigotie Marsalès à Monpazier (2010), le peuplier noir d'Italie à Brantôme (2016), le chêne à Queyssac (2016), et le chêne de Mussidan (2019).

Le label « Arbre remarquable » est décerné depuis 2000 par l'Association A.R.B.R.E.S. (Arbres Remarquables : Bilan, Recherche, Études et Sauvegarde). Il distingue des arbres vivants exceptionnels par leur âge, leurs dimensions, leur forme, leur passé ou encore leur légende.